



CHARTRE DE L'ATELIER

La Cyclofficine d'Angoulême est un atelier associatif participatif et autogéré de réparation de vélos. Ceci n'est pas une prestation de service, ni un magasin. Notre but est de favoriser la pratique du vélo au quotidien par l'échange des savoir-faires autour de la mécanique vélo et le réemploi de pièces vélo inutilisées.

L'association propose aux adhérent·e·s la mise à disposition d'outillage ainsi que l'expérience des bénévoles pour vous aider à mieux connaître, entretenir et réparer votre vélo.

Certaines pièces d'occasion sont à vendre à prix libre, elles proviennent de dons et du travail de récupération effectué en déchèterie. Il convient de les utiliser avec modération, pour que tout le monde puisse en profiter. Aucune vente de neuf ne sera faite par l'atelier à l'exception de certaines petites fournitures et consommables. Vous pouvez apporter des pièces, neuves ou récupérées, pour votre vélo, selon vos besoins.

Afin de couvrir ses frais de fonctionnement et ses charges, l'atelier dépend des cotisations et dons de ses adhérent·e·s et des activités qu'il développe.

Les dons de vélos sont acceptés, mais l'atelier ne rachète pas de vélo. La plupart de ces vélos sont revendus à prix libre, en l'état ou réparés par des bénévoles, ou démontés pour pièces. Prix libre ne signifie pas gratuit ni au rabais, merci de proposer un prix en accord avec votre bourse et la valeur que vous y accordez.

Pour que l'atelier fonctionne correctement, les règles sont simples :

- Être adhérent·e
- Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un·e adulte
- Se présenter en arrivant, avant toute utilisation du matériel de l'atelier
- Réparer son vélo et aider à réparer celui des autres
- Respecter les personnes présentes, rester courtois·e et bienveillant·e et en particulier ne pas tenir de propos à caractère sexiste, homophobe, raciste ou discriminant
- Respecter le matériel, ainsi que les horaires d'ouverture et de fermeture de l'atelier
- Remettre les outils à leur place après utilisation
- Trier et ranger les pièces détachées
- Trier les déchets dans les poubelles appropriées
- Participer au rangement et à l'entretien de l'atelier
- Ne pas utiliser les services de l'association à des fins commerciales

Un diagnostic de l'état du vélo pourra être effectué par les bénévoles, avant de conseiller une intervention, avec accord de l'intéressé·e.

Venir à l'atelier c'est manifester la volonté d'essayer par soi-même, les adhérent·e·s et bénévoles sont là pour vous y aider mais pas pour faire les réparations à votre place. Vous êtes responsable de la réparation de votre vélo. Par conséquent, l'association n'a pas d'obligation de résultats et décline toute responsabilité en cas de problème pouvant être imputé aux réparations effectuées dans ses locaux.

Cette charte est une base de fonctionnement de l'atelier. En y adhérant, chaque membre s'engage à respecter les règles en vigueur pour le bien de tou·te·s.